

LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES LORS DES COLLECTES DE RECYCLAGE

Papiers et cartons :

- Journaux, circulaires, revues, magazines, livres, annuaires
- Papiers (même avec agrafe), enveloppes, papiers-cadeaux non plastifiés
- Boîtes de carton aplaties, cartons à œufs
- Boîtes de céréales, de savon à lessive, d'aliments congelés non souillées
- Tubes et rouleaux de carton, chemises de classement
- Carton de jus et lait à pignon



Verre :

- Bouteilles en verre clair ou de couleur, flacons, pots en verre (avec ou sans étiquettes)

Métal et aluminium :

- Boîtes de conserve, couvercles en métal, canettes d'aluminium, assiettes, papier d'aluminium mis en boule (il peut être souillé quelque peu par de la nourriture).

Plastiques rigides :

- Bouteilles, contenants, couvercles et seaux identifiés par un symbole de recyclage et numérotés de 1 à 7



Plastiques souples :

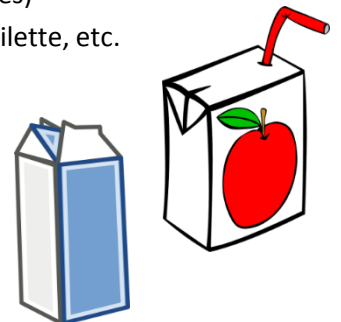


Il faut regrouper les plastiques souples dans un seul sac transparent!

- Sacs d'épicerie, sacs à pain, à pâtisserie ou de produits alimentaires (propres)
- Pellicule d'emballage de sacs de lait, de papier essuie-tout, de papier de toilette, etc.

Multicouches

- Contenants à pignon (jus, lait, crème, berlingot)
- Contenants aseptiques (Tetra Pak, boîte de jus, contenant de bouillon)



Autres informations:

- Styromousse (plastique #6): le styromousse alimentaire est accepté, mais le styromousse petite bille souvent utilisé dans les emballages n'est pas accepté.
- Les matières doivent être mises en vrac dans le bac. Si l'utilisation d'un sac est nécessaire, ce dernier doit obligatoirement être transparent.